

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TELEPERFORMANCE

(Eurolist)

Par courriers du 17 avril 2007, Oddo Asset Management (1) (12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2006, le seuil de 5% du capital de la société TELEPERFORMANCE et détenir alors, pour le compte desdits fonds, 2 059 089 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 4,37% du capital et 4,04% des droits de vote de cette société (2).

Le déclarant a précisé détenir à ce jour pour le compte desdits fonds 2 246 949 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 4,08% du capital et 3,81% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du capital de la société TELEPERFORMANCE.

(1) Contrôlée par Oddo & Cie.

(2) Sur la base d'un capital composé de 47 096 594 actions représentant 51 007 566 droits de vote.

(3) Sur la base d'un capital composé de 55 102 740 actions représentant 59 014 763 droits de vote.